

Projet de loi 48 modifiant le Code de la sécurité routière : Piétons Québec invite les parlementaires à franchir un pas nécessaire pour la sécurité piétonne.

Québec, le 6 février 2024 – Piétons Québec présente aujourd’hui son mémoire « Un pas nécessaire pour la sécurité piétonne au Québec » dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 48. Piétons Québec salue l’action rapide du gouvernement par le dépôt de ce projet de loi qui permettra de mettre en œuvre plusieurs mesures du [Plan d’action en sécurité routière 2023-2028](#) nécessitant des modifications législatives et réglementaires, mais se désolé que l’occasion d’opérer un réel changement en profondeur n’ait pas été saisie.

« Alors que 2022 a été la pire année pour les piétons en 15 ans, on doit saluer la rapidité avec laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable a agi. C’est un projet de loi qui donne des outils importants pour améliorer la sécurité routière, mais ce n’est pas la réforme majeure à laquelle on s’attendait. La direction est bonne, mais le pas nous apparaît assez timide par rapport aux enjeux de sécurité piétonne auxquels le Québec est confronté », affirme Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec.

L’organisation estime que les mesures mises en place par ce projet de loi sont intéressantes, mais qu’elles n’auront malheureusement pas les impacts proportionnels aux intentions de la ministre des Transports et de la Mobilité durable annoncées dans son Plan d’action déposé en août dernier.

Piétons Québec invite ainsi les parlementaires à se saisir de l’approche Vision zéro et à faire tout en leur possible afin que ce projet de loi soit bonifié afin qu’il permette de franchir un pas plus important qui jettera les bases à une réforme en profondeur d’un cadre législatif favorisant la sécurité des personnes qui se déplacent à pied au Québec.

« Par ce projet de loi, le gouvernement et les parlementaires ont le pouvoir de sauver des vies, nous les invitons à utiliser ce pouvoir », conclut Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec.

Dans son mémoire, Piétons Québec présente 22 recommandations afin de favoriser la sécurité de tous les usagers de la route, notamment :

- Sécuriser le cheminement des élèves en exigeant l’aménagement sécuritaire non seulement de la zone scolaire, mais aussi des corridors scolaires.
- Favoriser la cohabitation des usages sur la route en abaissant la vitesse par défaut en agglomération de 50 km/h à 30 km/h, à moins de signalisation contraire.
- Modifier l’énoncé du principe de prudence et rendre ce dernier applicable et son non-respect sanctionnable.
- Faire respecter la priorité piétonne aux passages pour piétons en clarifiant que la responsabilité de la traversée sécuritaire incombe aux personnes au volant de véhicules.

Renseignements

Piétons Québec
Chloé Fortin Côté, chargée de communication
514-394-0002, poste 0
media@pietons.quebec

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est l'organisation nationale de défense collective des droits des piétons.

Exigeante, optimiste et inclusive, elle revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique. Axée sur la collaboration et le partenariat, elle sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons.